



Conseil de sécurité

Distr. générale
10 juin 2009
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans ce pays

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 14 de la résolution 1233 (1999) du Conseil de sécurité, en date du 6 avril 1999, par lequel celui-ci m'a prié de le tenir périodiquement informé de l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et des activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BANUGBIS) et de lui présenter un rapport à ce sujet. Par la suite, au paragraphe 11 de sa résolution 1580 (2004), le Conseil m'a prié de lui rendre compte par écrit tous les trois mois.

2. Le rapport rend compte de l'évolution de la situation depuis mon précédent rapport (S/2009/169), daté du 31 mars 2009, en particulier de la crise politique et militaire qui a suivi l'assassinat du Chef de l'État et du chef d'état-major, ainsi que des préparatifs de l'élection présidentielle devant se tenir le 28 juin 2009. Y figurent également des recommandations concernant un bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau, le mandat proposé pour celui-ci, sa structure et sa dotation en effectif, comme l'a demandé le Conseil de sécurité dans une lettre datée du 22 décembre 2008.

II. Évolution de la situation politique

3. La période considérée a été marquée par d'importantes tensions politiques qui ont eu des incidences sur le bon fonctionnement des institutions de l'État. Le calme apparent qui a suivi le double assassinat du Président João Bernardo Vieira et du chef d'état-major, le général Tagme Na Waie, en mars 2009, a été perturbé le 4 juin lorsque le Ministre de l'administration territoriale qui était candidat aux élections présidentielles, Baciro Dabó, a été tué à sa résidence tôt dans la journée par des hommes armés en uniforme militaire. Un autre parlementaire influent du Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et du Cap-Vert (PAIGC), le parti au pouvoir, a été tué avec son chauffeur et son garde du corps lorsque son véhicule est tombé dans une embuscade à peu près au même moment. Selon les services de renseignement de l'État, les deux hommes résisteraient à l'arrestation alors qu'ils étaient accusés, avec huit autres personnes, dont quatre membres du parlement,



d'avoir participé à une tentative de coup d'État. Ces assassinats ont été condamnés à l'unanimité par la communauté internationale, y compris le Conseil de sécurité, mon Représentant en Guinée-Bissau, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP) et l'Union européenne. Le 9 juin, le Président par intérim Raimundo Pereira, qui était hors du pays lorsque les deux hauts fonctionnaires ont été assassinés, a confirmé que les élections présidentielles se tiendraient le 28 juin, après consultation avec le Gouvernement, les partis politiques et la Commission électorale nationale.

4. Suite aux événements malheureux de mars 2009, le risque d'une crise constitutionnelle était loin d'être négligeable, notamment en ce qui concerne l'organisation des élections présidentielles : en effet, la Constitution dispose qu'un président par intérim devait organiser des élections dans un délai de 60 jours à compter de sa désignation, alors que la loi électorale envisageait un délai plus long. Pour éviter une telle crise et régler par la voie d'un consensus la question de la durée de son mandat, le Président par intérim Pereira a organisé une large consultation avec les parlementaires et les autres partis politiques, ainsi qu'avec les membres de la société civile. Il s'agissait de trouver une date pour l'élection qui permît à l'État de fonctionner tout en respectant l'esprit de la Constitution, en attendant que l'élection présidentielle rétablisse pleinement l'ordre constitutionnel.

5. Un mémorandum d'accord signé le 31 mars par le Président par intérim de la Chambre des représentants, le Premier Ministre et deux partis parlementaires, le PAIGC et le Parti du renouveau social (PRS), a reconnu que la Constitution renfermait dans des limites très étroites le mandat du Président par intérim, ce qui entraînait une paralysie virtuelle du Gouvernement et du Parlement. Constatant qu'une solution passant par la voie législative ou la voie constitutionnelle ne pouvait pas aboutir, le mémorandum d'accord a proposé un règlement politique consistant à suspendre les restrictions imposées par la Constitution, tout en maintenant celles des dispositions constitutionnelles qui interdisent au Président par intérim de dissoudre l'Assemblée nationale ou de démettre le Gouvernement. Par ailleurs, il a prorogé le mandat du Président par intérim et l'a porté à 120 jours. Le Président par intérim, M. Pereira, a fixé au 28 juin 2009 la date de l'élection présidentielle par un décret présidentiel pris le 31 mars.

6. Le 14 mars, le Conseil des ministres a proposé de nommer au poste de chef d'état-major des armées, le capitaine de frégate José Zamor Induta, porte-parole de la Commission des chefs militaires créée le 1^{er} mars à la suite de l'assassinat du chef d'état-major, le général Tagme Na Waie, et au poste de vice-chef d'état-major, le lieutenant-colonel António N'djai, chef du commandement militaire Nord. Les propositions ont été transmises au Président par intérim pour promulgation.

7. Le 6 avril, M. João Bernardo de Miranda, ancien Ministre des relations extérieures de l'Angola, a été nommé Envoyé spécial de l'Union africaine pour la Guinée-Bissau. Il s'est rendu à Bissau et y a séjourné du 21 au 26 avril.

8. Le 2 avril, 21 partis politiques non représentés au Parlement ont publié un communiqué dans lequel ils condamnaient ce qu'ils appelaient « la crise de l'état de droit dans le pays ». Ils y déclaraient que le Gouvernement avait fait la preuve de son incapacité de gouverner et appelaient à sa démission. Ils pressaient l'Assemblée nationale de tenir un débat sur la situation du pays et avertissaient la communauté internationale que la détérioration de la situation mettait les institutions de l'État en péril.

9. Le 4 avril, le Président par intérim a pris un décret présidentiel confirmant les nominations du capitaine de frégate Zamora et du lieutenant-colonel N'djai à titre intérimaire, jusqu'à la prestation de serment du Président de la République élu. Des critiques ont fait valoir que la Constitution ne confiait le pouvoir de faire de telles nominations qu'à un président de la République élu. Par ailleurs, le fait que l'on n'avait pas retenu pour ces postes des responsables de rang plus élevé dans la hiérarchie a suscité un certain malaise.

10. Lors d'un débat spécial sur la situation dans le pays, organisé le 7 avril, et face à l'inquiétude grandissante que suscitait le rôle de l'armée, le Ministre de la défense Artur Silva a assuré le Parlement que la situation était calme et que les militaires obéissaient aux autorités civiles.

11. Durant la période considérée, les partenaires internationaux et régionaux de la Guinée-Bissau ont continué de se montrer solidaires avec celle-ci. La vingt-sixième réunion ministérielle du Conseil de sécurité et de médiation de la CEDEAO s'est tenue à Bissau le 19 mars 2009. Elle a recommandé que la CEDEAO mobilise un soutien international, notamment celui de l'Organisation des Nations Unies, en vue d'un déploiement préventif de l'armée et de la police afin d'assurer la protection des institutions de l'État, du Gouvernement et du processus électoral. Elle a recommandé aussi que des mesures immédiates soient prises pour appliquer le plan d'action de Praia de la CEDEAO contre le trafic de stupéfiants et faire de la Guinée-Bissau un des pays pilotes. Le Conseil, abordant la question de l'impunité, a demandé la création d'une commission internationale d'enquête sur les événements dont le pays avait été le théâtre depuis août 2008, moment où le contre-amiral Bubo Na Tchuto aurait fait une tentative de coup d'État.

12. Le Conseil des ministres de la CPLP s'est réuni à Praia le 25 mars et a appuyé l'idée de créer une commission internationale d'enquête. Il a fait sienne la proposition de la CEDEAO d'organiser un déploiement préventif au titre de la sécurité, si celui-ci était demandé par le Gouvernement de la Guinée-Bissau, déploiement qui serait coordonné par l'Union africaine et entrepris en vertu d'un mandat de l'ONU. Toutefois, le 1^{er} avril, le Ministre de la communication sociale et porte-parole du Gouvernement a démenti que le Gouvernement de la Guinée-Bissau eût fait une telle demande de déploiement et il a souligné que ce qui était requis, c'était un soutien international à la réforme du secteur de la sécurité. Par la suite, une table ronde des donateurs a été organisée sur la réforme du secteur de la sécurité à Praia (Cap-Vert), le 20 avril (voir sect. V plus loin).

13. À la suite des événements tragiques de mars 2009, l'Institut national d'études et de recherches, qui dirigeait le Programme de dialogue participatif (Voz di Paz) en partenariat avec Interpeace, a décidé de remettre à plus tard son plan consistant à valider les résultats des consultations qu'il avait organisées l'an dernier et qui s'étaient étendues sur 10 mois. En lieu et place, il a amorcé une série de forums à Bissau sur l'état de la nation afin de dégager les enseignements des événements de mars. Le cycle de forums devrait déboucher sur l'organisation plus tard en 2009 d'un forum national sur l'état de la nation. Des réunions de validation des résultats ont été organisées dans les régions et devraient aboutir à la validation nationale, qui devrait avoir lieu plus tard dans l'année en cours, ce qui marquerait le point culminant d'un vaste processus amorcé dans les régions. Par ailleurs, Voz di Paz renforce les capacités de neuf « espaces régionaux de dialogue », en dispensant une

formation à la médiation des conflits, et celles de 20 stations de radios communautaires sur le thème « Les médias et la paix ».

14. L'Assemblée nationale a tenu une session spéciale, du 6 au 9 avril, consacrée principalement à un débat sur le budget pour 2009, lequel a été adopté par 65 voix et 28 abstentions. La deuxième session spéciale de l'Assemblée nationale a eu lieu du 4 au 22 mai.

III. Élections

15. Le 23 mars, le Gouvernement a sollicité un soutien de l'ONU en vue de l'élection présidentielle. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a fourni immédiatement un appui aux autorités nationales en vue de la mobilisation de fonds; il a déployé une équipe d'experts chargés d'apporter un soutien technique à la Commission électorale nationale et au Bureau d'appui électoral d'ordre technique. Cette assistance porte également sur l'éducation civique et la formation des responsables des bureaux de vote. Le Gouvernement a présenté un budget d'environ 5 millions de dollars des États-Unis qui envisage un premier tour et, au cas où aucun candidat ne recueillerait une majorité des voix au premier tour, l'organisation d'un second tour. Toutefois, le budget ne comprend pas les coûts liés aux opérations de sécurité devant permettre d'organiser des élections pacifiques et qui devraient atteindre un montant de 700 000 dollars. Dans une lettre adressée le 7 mai à mon représentant, la Commission électorale nationale a demandé au BANUGBIS de coordonner les activités des observateurs internationaux. L'Union européenne a confirmé au début du mois de mai qu'elle dépêcherait une mission d'observation électorale.

16. Cinq candidats se présentaient aux élections primaires organisées au sein du parti au pouvoir, le PAIGC. Le 24 avril, M. Malam Bacai Sanha a été désigné comme candidat du parti par 144 voix, 118 voix allant au Président par intérim, Raimundo Pereira. À la date butoir du 28 avril, 20 candidats à l'élection présidentielle s'étaient fait connaître de la Cour suprême. Parmi eux, on trouve l'ancien Président Mohamed Yalá (Parti du renouveau social) et l'ancien Président de transition Henrique Pereira Rosa (indépendant). Le Ministre de l'administration territoriale Baciro Dabó, qui s'était retiré des élections primaires organisées au PAIGC, se présente comme candidat indépendant. Il a suspendu son mandat ministériel pendant la durée de la campagne. Sept des candidats sont des candidats indépendants. Le 19 mai, la Cour suprême a publié une liste définitive et validé 13 candidatures, dont celles de M. Bacai Sanha, M. Yalá et M. Pereira Rosa. La seule femme candidate est Francisca Vaz Turpin de l'Union patriotique guinéenne.

17. Les organisations de la société civile ont lancé différentes initiatives visant à promouvoir des élections pacifiques. Le 9 mai, deux groupes de jeunes, appuyés par le BANUGBIS, ont lancé un projet visant à promouvoir la tolérance et à réduire la violence durant les élections dans les quartiers populaires de la capitale. Le projet s'appuiera sur les enseignements tirés du projet pilote à effet rapide du PNUD, baptisé « Plaidoyer en faveur de la jeunesse » et lancé en 2008. Le BANUGBIS appuie également une culture de paix et l'initiative d'un code de conduite appelé « Nuit de la paix pour la démocratie », qui est promue par les Citoyens de bonne volonté, Voz di Paz et Justice et paix, parmi d'autres organisations. Soucieux de développer des compétences et de promouvoir des élections libres, honnêtes et

transparentes, le BANUGBIS a décidé, en partenariat avec la faculté de droit de l'Université de Guinée-Bissau, de fournir une formation aux formateurs d'agents électoraux en juin 2009, comme cela avait été fait en vue des élections législatives de novembre 2008. Il a créé un fonds destiné à faciliter la couverture de l'élection par les médias.

IV. Évolution de la situation militaire et questions de sécurité

18. Durant la période à l'examen, la situation au sein de l'armée est demeurée volatile; elle se caractérise par un climat de profonde méfiance et d'incertitude face à l'avenir. Un certain nombre d'officiers et de civils ont été arrêtés dans le cadre d'une enquête parallèle lancée par l'armée sur l'explosion de la bombe qui avait tué le général Tagme. Durant le week-end des 21 et 22 mars, les militaires ont établi des barrages sur les routes menant à Bissau et entrepris de fouiller véhicules et maisons à la recherche d'armes, sur la base d'un « tuyau » qui leur aurait été communiqué. La maison de l'ancien chef d'état-major de la marine a été fouillée et des armes y ont été trouvées. Selon le capitaine de frégate Zamora, qui s'est exprimé le 26 mars, ces mesures, au même titre que l'arrestation de M. Pedro Infanda, constituaient des mesures préventives. À plusieurs occasions, les nouveaux responsables militaires ont accusé des hommes politiques, sans les identifier, de menées visant à soulever contre eux des militaires de rang subalterne. Le dispositif de sécurité mis en place autour du chef d'état-major par intérim a été ostensiblement renforcé, ce qui a amené un parlementaire à demander à l'Assemblée nationale de réduire l'importance de son escorte.

19. La Commission de réconciliation « Défense et sécurité » a entrepris son sixième cycle de consultations, depuis sa création en 2005, du personnel de défense et de sécurité à Bissau et dans les régions. Il s'agissait d'examiner les événements des 1^{er} et 2 mars 2009, le rôle des forces de défense et de sécurité au service de la démocratie, ainsi que la collaboration institutionnelle entre le personnel de défense et celui de sécurité. Les consultations devaient également empêcher que des hommes en uniforme viennent troubler l'élection présidentielle. Le BANUGBIS a fourni un appui logistique pour les déplacements dans les régions.

20. Le 23 mars, le Gouvernement brésilien a remis aux autorités militaires les locaux rénovés de la Haute Cour militaire. Le 26 mars, l'Assemblée nationale de Guinée-Bissau a adopté une loi autorisant l'ouverture d'une mission brésilienne de coopération militaire dans le pays, le Brésil se trouvant donc habilité à déployer la mission, laquelle avait été autorisée en septembre 2008 par le Congrès brésilien. Plus tard, le 27 mars, le Ministre brésilien de la défense s'est rendu à Bissau et y a eu des entretiens de haut niveau avec des membres du Gouvernement et les autorités militaires.

21. Le BANUGBIS a conçu, de concert avec la Commission nationale des armes légères, le projet d'organiser cinq ateliers d'un jour dans tout le pays afin de valider les résultats de l'enquête nationale sur les armes légères. Deux de ces ateliers ont été organisés, les 27 et 28 février, dans les régions de Buba et de Gabú. Il s'agit là d'une étape importante qui doit déboucher sur l'élaboration d'un plan d'action visant à exécuter un programme des armes légères avec le concours de la CEDEAO et du Département des affaires sociales du Secrétariat de l'ONU. À la suite des

événements de mars, la Commission nationale chargée de mener à bien le projet pilote de collecte et de destruction d'un nombre limité d'armes légères à Gabú, financé par le Canada, a remis ce projet à plus tard, les conditions de sécurité ne paraissant guère propices.

22. Pendant la période considérée, la situation dans le domaine de la sécurité publique s'est détériorée à Bissau. Quelque 21 partis politiques ont réclamé la démission du Gouvernement, estimant qu'il n'était pas en mesure de protéger les citoyens et les institutions, après que des petits magasins de Bissau eurent fait l'objet d'attaques à main armée, tout comme un véhicule de sécurité transportant des fonds d'une des banques commerciales destinés à la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest. Par la suite, le gros des 92 millions de francs CFA dérobés par les cinq malfaiteurs a été recouvré par la police, les suspects et leurs complices ayant été inculpés et se trouvant à présent en détention provisoire.

23. Le BANUGBIS a organisé à Bissau, du 8 au 10 avril, un atelier de trois jours à l'intention de 15 agents de la police et des Services des frontières et de l'immigration. Cette formation était axée sur le rôle de la police dans une démocratie, l'éthique et le comportement conforme à la loi, l'emploi de la force et des armes, et les droits de l'homme. Un deuxième atelier sera organisé pour les membres de la police et les autres organes de maintien de l'ordre dans les régions. De février à avril, les organisations non gouvernementales nationales d'aide humanitaire et l'organisation Luttons tous contre les mines, agissant en coordination avec le Centre national de coordination des opérations de déminage, ont dégagé une superficie de 253 673 mètres carrés et mis au jour 7 804 munitions non explosées, 4 mines antipersonnel et 43 détonateurs.

V. Réforme du secteur de la sécurité

24. Conformément à la décision prise le 19 mars 2009 par le Conseil de médiation et de sécurité de la CEDEAO (voir par. 12 ci-dessus), une table ronde des donateurs sur la restructuration et la modernisation des secteurs de la défense et de la sécurité en Guinée-Bissau a été organisée par la CPLP, la CEDEAO, le BANUGBIS et les Gouvernements de Guinée-Bissau et du Cap-Vert à Praia, le 20 avril 2009. Il s'agissait d'identifier les principaux obstacles qui entravent la prompt exécution du programme de réforme du secteur de la sécurité, de déterminer les moyens de les surmonter et d'infuser une vie nouvelle et un supplément de dynamisme dans le programme. Cette table ronde a réuni des représentants de 29 pays, l'Union africaine et la CPLP, la CEDEAO, l'Union européenne, l'Organisation internationale de la Francophonie, la Représentante permanente du Brésil auprès de l'Organisation des Nations Unies et Présidente de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix, ainsi que divers organismes et représentations des Nations Unies.

25. Au nombre des recommandations formulées par la table ronde, on retiendra notamment la création d'un fonds de pensions, la création d'une académie de police et le renforcement des capacités institutionnelles afin d'assurer la sécurité des institutions démocratiques et de leurs représentants. En ce qui concerne la lutte contre le trafic de stupéfiants et la criminalité organisée, la table ronde a souligné l'engagement des forces de police de la Guinée-Bissau à coopérer avec la communauté internationale. Elle a mis en évidence la dimension régionale du trafic

des drogues et la nécessité de réagir contre celui-ci sur les plans tant national qu'international. Elle a fait valoir également que la coordination du dialogue sur la réforme du secteur de la sécurité engagé avec la communauté internationale était du ressort du Gouvernement de la Guinée-Bissau, ce qui n'excluait pas un appui du BANUGBIS. Durant les consultations que mon Représentant a menées ultérieurement avec les partenaires européens à Lisbonne, Bruxelles et Londres, du 4 au 12 mai, tous ont reconnu le rôle de l'Union européenne/de la Commission européenne dans la réforme du secteur de la sécurité et la nécessité d'une approche mieux coordonnée de cette réforme, y compris la réforme de la police. Dans ce contexte, on a réaffirmé le rôle qui devait être celui de l'Organisation des Nations Unies dans la coordination des efforts déployés par les partenaires internationaux dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité.

26. Le recensement des anciens combattants de la guerre de libération a été effectué du 12 mars au 25 avril 2009. Sur la demande du Gouvernement, la Commission européenne a accepté de financer une opération complémentaire de recensement, du 19 mai au 6 juin, le temps ayant été jugé insuffisant pour mener à bien les opérations précédentes. En outre, le Gouvernement a accepté de proroger jusqu'à la fin de novembre 2009 le mandat de la mission européenne de sécurité et de défense du Conseil de l'Union européenne, qui expirait à la fin de juin.

VI. Trafic de stupéfiants et criminalité organisée

27. En mars, la police judiciaire a arrêté un ressortissant érythréen, résidant à Bissau, qui aurait contribué à faire sortir clandestinement du territoire de la Guinée-Bissau deux ressortissants érythréens. Durant l'enquête, la police judiciaire a mis au jour un réseau qui fabriquait de faux documents de voyage à l'intérieur des services d'immigration. L'affaire a été signalée aux autorités administratives et judiciaires compétentes pour qu'elles décident de la suite à envisager.

28. Dans le cadre de la Commission d'enquête sur l'assassinat du Président Vieira et du général Tagme, les officiers de police judiciaire formés avec l'appui de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) ont fait la preuve de leur efficacité dans la conduite de l'enquête, dans les perquisitions et dans l'établissement du dossier de la poursuite. Le 27 avril, l'ONUDC a organisé un deuxième stage de deux mois pour 20 officiers de police judiciaire à l'Académie brésilienne de police.

29. Dans une lettre datée du 27 mars 2009, le Premier Ministre s'est félicité des services éminents rendus par l'ONUDC dans le cadre du plan opérationnel de lutte contre le trafic des stupéfiants et la criminalité organisée. Il a demandé officiellement à l'ONUDC de réaliser la conception d'une académie de police et d'une prison de haute sécurité à Bissau, dans le cadre d'un partenariat trilatéral entre l'ONUDC, le Brésil et le Ministère de la justice de Guinée-Bissau.

30. Le 21 avril, en marge de la dix-huitième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale tenue à Vienne, un programme a été lancé par l'ONUDC, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, le Département des opérations de maintien de la paix et l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL). Il s'agit d'une initiative conjointe ONU-INTERPOL en appui à l'exécution du Plan d'action régional de la CEDEAO pour 2008-2011 visant à régler le problème toujours plus épineux du trafic de stupéfiants,

de la criminalité organisée et de l'abus de drogues en Afrique de l'Ouest. L'objectif général est de réduire en Afrique de l'Ouest l'importance du trafic des stupéfiants et de la criminalité organisée qui y est associée en aidant à renforcer les capacités nationales et la coopération transfrontière entre les États membres de la CEDEAO. La Guinée-Bissau est un des pays pilotes.

VII. Activités de la Commission de consolidation de la paix et du Fonds pour la consolidation de la paix

31. La formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix a poursuivi son engagement au service du pays, l'accent étant mis tout particulièrement sur la réforme du secteur de la sécurité et les préparatifs de l'élection présidentielle. La Commission a tenu plusieurs réunions afin de renforcer la coordination, la cohérence et le caractère prioritaire de l'appui à la Guinée-Bissau. Le 25 mars, elle a tenu une visioconférence à New York avec les parties prenantes et partenaires nationaux, notamment le Ministre de la défense qui représentait le coprésident du Comité directeur national pour la consolidation de la paix. On y a examiné les domaines dans lesquels la Commission devrait apporter une assistance renforcée à la stabilisation politique et à la consolidation de la paix en général, en collaboration avec les partenaires nationaux et internationaux. Le 15 avril, la formation Guinée-Bissau a organisé une visioconférence sur le renforcement de la coordination et de la cohérence en matière de réforme du secteur de la sécurité en Guinée-Bissau avec les partenaires nationaux et les acteurs internationaux intéressés. Le 11 mai, la Commission de consolidation de la paix a tenu une réunion d'information avec la participation des représentants du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale pour examiner leurs activités en Guinée-Bissau. La Commission a réitéré avec force son appel aux institutions financières internationales pour qu'elles appliquent des mesures souples et augmentent leur financement destiné à répondre aux besoins socioéconomiques du pays, car il y va de la consolidation de la paix.

32. La Représentante permanente du Brésil auprès de l'Organisation des Nations Unies, Maria Luiza Ribeiro Viotti, en sa qualité de Présidente de la formation Guinée-Bissau, s'est rendue dans ce pays du 16 au 18 avril. Elle y a tenu des consultations avec les parties prenantes et partenaires politiques nationaux afin de maintenir l'élan et de renforcer l'engagement de la Commission de consolidation de la paix avec la Guinée-Bissau.

33. Durant la période considérée, on a enregistré des progrès dans l'exécution des projets que la Commission finance en Guinée-Bissau. Dans le cadre du projet conjoint du Ministère de la justice et du PNUD concernant la formation professionnelle et l'emploi des jeunes, un programme de formation a été mis au point et doit être affiché dans certains centres de formation à Bissau et dans les régions à l'intention de 500 adolescents de juin à septembre 2009. Une formation à la création d'entreprises et à la gestion a été organisée en avril 2009 à l'intention de 17 formateurs. Pour ce qui est du projet conjoint du Ministère de la justice et de l'ONUDC de rénover certaines prisons, des discussions sont en cours entre le Ministère de la justice et le Ministère de l'intérieur afin de choisir une autre prison à rénover à Bissau, des rapports techniques ayant confirmé l'impossibilité d'effectuer

les travaux de rénovation dans une des quatre prisons choisies à cet effet. La remise aux autorités des prisons rénovées de Bafata, Mansoa et Bissau devrait avoir lieu à la fin du mois d'août. L'ONUDC a acquis le matériel logistique et les équipements nécessaires à l'établissement et à la gestion de fichiers de données dans les prisons concernées, ainsi qu'un véhicule pour le transport des détenus. Une formation spécialisée à la gestion des prisons sera organisée en juin par le Ministère de la justice et l'ONUDC. Le projet du Ministère de la défense et de l'UNOPS portant sur la remise en état des casernes de l'armée est en cours. Les retards enregistrés dans la phase I qui devait se terminer en avril, s'expliquent par les événements de mars, une des casernes de l'armée qui devait être remise en état ayant été visée par l'explosion d'une bombe. Pour déterminer ce qui devra être la phase II, il est indispensable que les partenaires internationaux et les institutions financières internationales évaluent les besoins du pays sur la base d'une approche coordonnée.

VIII. Aspects économiques et budgétaires

34. La situation est extrêmement difficile sur les plans budgétaire et économique. Le Gouvernement éprouve de grandes difficultés à rembourser des arriérés intérieurs d'un montant appréciable, notamment des arriérés représentant trois mois de traitement des fonctionnaires pour 2008 et deux mois des traitements pour la période actuelle. Comme suite à la mission du FMI menée à Bissau du 17 février au 3 mars 2009, le Gouvernement a accepté d'appliquer un train de mesures visant à contrôler les dépenses et à améliorer le recouvrement de l'impôt, ainsi que la gouvernance et la transparence. On estime que l'appui budgétaire dont le pays aura besoin en 2009 atteindra un montant de 44 millions de dollars des États-Unis. En supposant qu'il respecte les conditions fixées dans le cadre du Programme d'assistance d'urgence après un conflit, le Gouvernement espère mettre en place, avec le concours du FMI dans le courant de 2009, un arrangement relevant de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance.

35. Le prix de la noix de cajou sur les marchés internationaux est déprimé et les prix payés aux producteurs ont baissé considérablement par rapport à 2008. Les prix sortie exploitation se situent entre 75 et 150 francs CFA (0,15 à 0,30 dollar É.-U.) le kilo, contre 250 à 350 francs CFA (0,50 à 0,70 dollar) en 2008. Le Gouvernement n'a pas fixé un prix de référence, mais il négocie en ce moment avec les entrepreneurs privés nationaux en vue de l'achat de noix de cajou à un prix de 200 à 230 francs CFA le kilo. Si on les compare avec la période correspondante de l'an dernier, les tensions sociales sur les prix des denrées alimentaires ont diminué, en particulier grâce aux contrôles exercés sur le prix des aliments de base et du carburant. Il reste que, selon une analyse de la sécurité alimentaire menée par le Gouvernement avec la société civile et des partenaires de la coopération pour le développement, une crise alimentaire n'est pas à exclure.

36. L'incapacité où le Gouvernement se trouve de rembourser les arriérés de traitements des fonctionnaires est une source de tension sociale et de déception des attentes placées en lui. Les secteurs de la santé et de l'enseignement ont été touchés par une vague de grèves, qui a entraîné une nouvelle limitation de l'accès aux services sociaux de base, en particulier pour les groupes vulnérables de la population, comme les enfants et les femmes. Les taux de mortalité des nourrissons et des enfants âgés de moins de 5 ans continuent d'augmenter, et plus de 45 % des enfants d'âge scolaire ne sont pas scolarisés. Le manque de communication sur les

accords organisant le décaissement et l'affectation à l'enseignement des fonds des donateurs est à l'origine de malentendus qui ont exacerbé les tensions entre le Gouvernement et les enseignants. Les perturbations répétées enregistrées dans les écoles, ainsi que le début tardif de l'année scolaire (mi-décembre 2008) menacent d'invalider celle-ci. De ce fait, seuls 27 000 enfants sur 150 000 ont été nourris au titre du programme de cantines scolaires du Programme alimentaire mondial. Sans compter la pénurie chronique d'alimentation en énergie, Bissau, la capitale, souffre de graves pénuries d'eau, faute de disposer de suffisamment d'électricité pour faire fonctionner le matériel de pompage. La vulnérabilité au choléra, lequel est endémique en Guinée-Bissau, s'en trouve accrue. En outre, chaque mois, quelque 200 enfants sont sortis clandestinement du pays.

37. Pour préparer la Note de stratégie provisoire pour 2009, la Banque mondiale a tenu des consultations avec les parties prenantes, du 27 au 29 avril. Le Gouvernement et une société angolaise d'exploitation de la Bauxite ont signé le 8 mai un accord qui concède à la société minière le droit de construire et de gérer le port de Buba dans le sud du pays et d'en assurer le fonctionnement. Selon les promoteurs, il s'agira du port en eau profonde le plus important de la sous-région, et il trouvera place dans le cadre d'un projet d'exploitation minière de la bauxite dans le sud, d'un montant de 300 millions de dollars.

IX. Questions relatives aux droits de l'homme

38. À plusieurs reprises, le Procureur général s'est dit préoccupé par le manque de ressources financières et techniques appropriées et par les conditions de sécurité qui ne permettaient pas à la Commission d'enquête de vraiment s'acquitter de sa tâche en ce qui concerne les événements des 1^{er} et 2 mars 2009. La Commission disposait du concours de deux fonctionnaires du FBI (US Federal Bureau of Investigations). La Cellule des droits de l'homme du BAGNUBIS a suivi l'enquête préliminaire et surveillé le déroulement de la procédure sous l'angle du respect de la légalité et des normes relatives aux droits de l'homme. La Commission a contesté la validité de l'enquête parallèle menée par l'armée et s'est interrogée sur le peu d'empressement mis par celle-ci à révéler le nom des militaires de service au domicile du Président Vieira au moment de l'assassinat de celui-ci. La police judiciaire s'est plainte aussi du manque d'empressement des autorités judiciaires à remettre entre ses mains les militaires de service qui étaient détenus dans des cellules de la police judiciaire en relation avec l'attaque menée en novembre 2008 au domicile du Président Vieira, mais qui avait ensuite été libérés le 2 mars par des hommes armés en uniforme.

39. La Commission militaire a présenté dans un document de six pages un rapport qui comprend un document de 150 pages, 11 microcassettes et 5 bandes magnétiques, l'ensemble étant censé devoir être remis au Tribunal. Le Procureur général a exigé le texte du rapport intégral et la remise des 10 militaires qui seraient détenus comme suspects par l'armée. Au nombre des suspects ainsi détenus figurent aussi des civils qui, eux, ne relèvent pas des juridictions militaires. Les avocats et les familles des détenus n'ont eu accès à ceux-ci que de façon intermittente; selon la Ligue internationale des droits de l'homme, certains détenus portaient la marque de tortures. On éprouvait des inquiétudes plus particulièrement pour la santé d'un ancien chef d'état-major des forces de l'air, le général Manuel Melcíades Fernandes.

40. Le 2 avril 2009, un individu armé a menacé la sécurité du Président de la Ligue des droits de l'homme de Guinée-Bissau, M. Luis Vaz Martins, peu après que la Ligue eût publié un communiqué de presse dans lequel elle dénonçait les graves violations des droits de l'homme commises par des militaires. La menace susvisée venait après la mise en détention arbitraire, le 23 mars, de M. Pedro Infanda, avocat de l'ancien chef d'état-major de la marine Bubo Na Tchuto, et les tortures infligées audit avocat, et après l'agression commise le 1^{er} avril contre le Président de la Cour des comptes, M. Francisco Fadul. Mon Représentant a publié un communiqué de presse dans lequel il rappelle que tous les citoyens ont droit à la liberté d'expression et où il condamne les faits. Le Procureur général a créé une commission chargée d'enquêter sur ces événements.

X. Mise en œuvre des résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008)

41. Durant la période considérée, le Groupe de travail sur la question de l'égalité entre les sexes, qui est coprésidé par le BANUGBIS et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), a continué à fournir un appui en vue de l'établissement de rapports adressés au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. À la suite de la quarante-troisième réunion du groupe de travail présession (19 janvier-6 février 2009), une liste de questions a été adressée au Gouvernement de la Guinée-Bissau, avec prière de la renvoyer dûment complétée et de la joindre au rapport et aux annexes traduits dans une des langues de travail du Comité. Dans ce contexte, le Groupe de travail fournit un soutien technique à l'Institut national pour les femmes et les enfants, qui relève du Ministère de la solidarité.

XI. Sécurité du personnel

42. Le taux de criminalité continue d'être relativement faible. Durant la période considérée, on a signalé un incident, à savoir le cambriolage de la résidence d'un fonctionnaire des Nations Unies.

XII. Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau

43. Dans une lettre datée du 22 décembre 2008 adressée au Secrétaire général, le Président du Conseil de sécurité a souligné la nécessité d'établir un bureau intégré des Nations Unies en Guinée-Bissau, comme l'avait recommandé le Président du Conseil dans sa déclaration du 15 octobre 2008 (S/PRST/2008/37). Le Conseil a également demandé que je lui fournisse des recommandations d'ici au 15 juin. Une mission interinstitutions d'évaluation technique a été entreprise en Guinée-Bissau du 21 au 30 avril; elle était chargée de formuler les objectifs prioritaires des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans le pays et de mettre au point des propositions pour l'établissement d'une présence intégrée des Nations Unies. Après avoir consulté différents départements et institutions, je propose, pour succéder au BAGNUBIS en janvier 2010, la création du Bureau intégré des Nations Unies en Guinée-Bissau (BINUGBIS) pour une période initiale d'un an.

A. Mandat du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau

44. Je propose que le BINUGBIS soit mandaté à l'effet de fournir une assistance au Gouvernement de la Guinée-Bissau dans les domaines suivants, entre autres :

- a) Aider la Commission de consolidation de la paix dans son engagement multidimensionnel aux côtés de la Guinée-Bissau;
- b) Renforcer les capacités des institutions nationales pour qu'elles puissent assurer le maintien de l'ordre constitutionnel et faire pleinement respecter la légalité;
- c) Appuyer les autorités nationales en vue de la mise en place d'un système de répression et de justice pénale qui soit véritablement efficace;
- d) Appuyer un dialogue politique inclusif et un processus de réconciliation nationale qui offre un cadre institutionnalisé pour la consolidation de la paix;
- e) Fournir un soutien et une assistance stratégiques et techniques en vue de la conception et de l'application coordonnée de la stratégie de réforme du secteur de la sécurité;
- f) Aider les autorités nationales à lutter contre le trafic d'êtres humains, en particulier celui des enfants, le trafic des stupéfiants et la criminalité organisée;
- g) Entreprendre des activités visant à promouvoir les droits de l'homme, à protéger et surveiller ceux-ci, et appuyer l'institutionnalisation du respect de la légalité;
- h) Intégrer systématiquement le principe de l'égalité des sexes dans l'action de consolidation de la paix, conformément aux résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de sécurité;
- i) Faciliter les efforts nationaux déployés pour enrayer la prolifération d'armes légères;
- j) Renforcer la coopération avec l'Union africaine, la CEDEAO, la CPLP, l'Union européenne et les autres partenaires qui s'efforcent de contribuer à la stabilisation de la Guinée-Bissau;
- k) Contribuer à mobiliser l'aide internationale.

B. Structure et effectifs du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau

45. Il est proposé que le BINUGBIS soit dirigé par un représentant spécial du Secrétaire général, qui me rendrait compte par l'intermédiaire du Département des affaires politiques. Le Représentant spécial, qui aurait rang de Sous-Secrétaire général, serait responsable de l'exécution du mandat du BINUGBIS et de l'administration générale de la mission. Il serait secondé par un représentant spécial adjoint (D-2) qui exercerait également les fonctions de Coordonnateur résident des Nations Unies et de Représentant résident du Programme des Nations Unies pour le

développement (PNUD). Le Représentant spécial adjoint assurerait les fonctions de chef de mission en l'absence du Représentant spécial.

46. Les effectifs du BINUGBIS comprendrait le Représentant spécial et son adjoint, 38 membres du personnel des services organiques (27 administrateurs recrutés sur le plan international et 11 administrateurs recrutés sur le plan national). Le Département de la sûreté et de la sécurité a indiqué qu'il faudrait au total 37 agents, dont 8 pour assurer la protection rapprochée du Représentant spécial. Le Bureau intégré serait soutenu par 5 assistants administratifs, 32 membres du personnel d'appui administratif et des services logistiques, 5 Volontaires des Nations Unies et 16 membres de la police des Nations Unies.

47. Le BINUGBIS aurait un cabinet, dont les membres prêteraient leur concours au Représentant spécial et à son adjoint, et quatre sections organiques dont les activités seraient axées sur les principales composantes du mandat de la mission, à savoir affaires politiques, droits de l'homme et égalité des sexes, réforme du secteur de la sécurité et information. Chaque section organique serait en contact avec les acteurs de l'équipe de pays des Nations Unies, avec lesquels elle collaborerait, selon qu'il conviendrait, dans les domaines communs d'activité, dans le cadre d'une vision commune pour une action intégrée des Nations Unies en Guinée-Bissau.

48. Le cabinet du Représentant spécial serait composé d'un chef de cabinet (D-1), d'un spécialiste de la planification stratégique (hors classe) (P-5), d'un conseiller pour la lutte contre la drogue et la criminalité organisée, y compris la traite d'êtres humains (P-4), et d'un assistant spécial (P-3). Le chef de cabinet assurerait l'administration et la coordination des activités des sections organiques de la mission, représenterait le Représentant spécial aux réunions, en cas de besoin, et serait chargé de la mission en l'absence du Représentant spécial et de son adjoint. L'assistant spécial aiderait le Représentant spécial à s'acquitter de ses responsabilités et établirait les documents pertinents, notamment les rapports et les câbles codés. Le spécialiste de la planification stratégique (hors classe) dirigerait et animerait les activités du Groupe de la planification stratégique qui serait chargé d'assurer la planification commune de l'action des Nations Unies et de promouvoir l'intégration des aspects politiques et des questions de développement de la mission des Nations Unies en Guinée-Bissau afin de garantir la cohérence entre les objectifs stratégiques et les activités des programmes de tous les acteurs des Nations Unies opérant dans le pays. Le Groupe faciliterait également la collaboration du BINUGBIS et de l'équipe de pays des Nations Unies avec la Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix. Il comprendrait également des membres du personnel du Bureau du Coordonnateur résident des Nations Unies, de l'équipe de pays des Nations Unies et du Bureau d'appui à la consolidation de la paix. Le conseiller pour la lutte contre la drogue et la criminalité organisée, y compris la traite d'êtres humains, donnerait des avis au Représentant spécial et aiderait le Gouvernement à préparer une réaction intégrée à la menace que constitue la multiplication du trafic de drogue et de la criminalité. Il tirerait parti des apports du bureau régional de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime basé à Dakar, conformément au plan d'action de la CEDEAO contre la drogue et le crime que les chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO ont adopté en décembre 2008.

49. La Section des affaires politiques serait dirigée par un conseiller politique principal (P-5), qui procéderait à une analyse stratégique de l'évolution de la

situation politique interne et sous-régionale et traiterait directement avec ses principaux homologues nationaux et internationaux. Elle compterait trois spécialistes des affaires politiques (1 P-4, 1 P-3 et 1 administrateur recruté sur le plan national) dont les activités porteraient sur le renforcement des processus démocratiques nationaux, le renforcement des capacités des institutions nationales, en particulier le Parlement, et l'appui aux processus électoraux. Un spécialiste des affaires politiques (P-4) et un administrateur recruté sur le plan national appuieraient le dialogue politique et les efforts de réconciliation, traiteraient avec les partis politiques et fourniraient un appui à la médiation, selon les besoins. Un spécialiste des affaires politiques (P-4) et un administrateur recruté sur le plan national se tiendraient en contact avec les organisations sous-régionales pour assurer la synergie et la complémentarité de leur action avec les activités prévues dans le mandat du BINUGBIS et collaboreraient avec la société civile et les médias locaux. La Section des affaires politiques aurait également un spécialiste des affaires juridiques (P-4) et un administrateur recruté sur le plan national qui donneraient des conseils juridiques à mon Représentant spécial, notamment en ce qui concerne le droit constitutionnel.

50. La Section des droits de l'homme et de l'égalité des sexes serait dirigée par un spécialiste principal des droits de l'homme (P-5), qui effectuerait des analyses générales, donnerait une orientation stratégique, notamment sur la formulation des politiques et les activités de plaidoyer en matière de droits de l'homme, et conseillerait le Représentant spécial sur les questions relatives aux droits de l'homme, à l'égalité des sexes et à l'état de droit. Elle compterait un spécialiste des droits de l'homme (P-4) et un administrateur spécialiste des droits de l'homme recruté sur le plan national qui seraient responsables des activités de collecte, de vérification, d'analyse et d'établissement de rapports dans le domaine des droits de l'homme et veilleraient à ce qu'il soit tenu compte de la dimension droits de l'homme dans toutes les activités du BINUGBIS et de l'équipe de pays des Nations Unies. Un spécialiste des droits de l'homme (P-3) et un administrateur recruté sur le plan national fourniraient une assistance en matière de renforcement des capacités et de coopération technique, l'objectif étant de renforcer les capacités nationales pour ce qui est de la protection et de la promotion des droits de l'homme, notamment en dotant l'institution nationale des droits de l'homme et les groupes de la société civile des capacités voulues, en aidant le Gouvernement à formuler une législation nationale, en assurant la formation de fonctionnaires et autorités de l'État essentiels, et en soutenant les programmes d'éducation dans le domaine des droits de l'homme, les programmes de coopération technique et les campagnes de sensibilisation. Un conseiller pour les questions relatives à l'égalité des sexes (P-4) et un administrateur recruté sur le plan national s'occuperaient du renforcement des capacités nationales en matière de protection et de promotion des droits des femmes, en veillant particulièrement à ce qu'elles participent aux processus de décision et aux programmes relatifs à la consolidation de la paix, y compris la réforme du secteur de la sécurité. En outre, le conseiller pour les questions relatives à l'égalité des sexes ferait en sorte que le principe de l'égalité des sexes soit systématiquement intégré dans l'action de consolidation de la paix du BINUGBIS, conformément aux résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de sécurité.

51. Le chef de la Section de la réforme du secteur de la sécurité (D-1) serait responsable de la formulation globale de la stratégie de réforme du secteur de la sécurité et de la politique de la mission en la matière, donnerait des conseils au

Représentant spécial et serait le principal interlocuteur de ses homologues nationaux et internationaux. Il serait secondé par un spécialiste de la réforme du secteur de la sécurité (P-5), qui serait responsable de la stratégie, de la politique et des plans. En outre, deux spécialistes de la réforme du secteur de la sécurité (P-4) seraient affectés au secrétariat national de la coordination et du Comité directeur de la réforme du secteur de la sécurité où ils seraient chargés d'appuyer la coordination et les programmes nationaux de réforme du secteur. La Section comprendrait également un spécialiste de l'état de droit (P-4) qui serait en contact avec le PNUD et d'autres acteurs auxquels il fournirait une assistance technique et un appui en matière de plaidoyer en faveur des initiatives de réforme du secteur de la justice, y compris le système pénitentiaire. Un spécialiste de la réforme du secteur de la défense (P-4) fournirait une assistance technique et des analyses au chef de la Section et au spécialiste de la réforme du secteur de la sécurité sur l'élaboration d'une stratégie de défense nationale, ainsi que de stratégies pour les forces armées respectives et d'une législation pour le secteur de la défense. En outre, le spécialiste du secteur de la défense serait en contact avec la CEDEAO et l'Union européenne et leur donnerait des conseils techniques pour l'élaboration d'une politique de défense nationale et la formation des forces armées. Un conseiller principal pour les questions de police (P-5) et trois officiers de police (P-3), dont un s'occupant spécialement de la lutte contre le trafic des enfants, travailleraient sur la réforme de la police, aideraient leurs homologues nationaux à renforcer les capacités, en mettant en place et en appliquant des mécanismes de responsabilisation et de contrôle, ainsi que des normes professionnelles pour la police. Le conseiller pour les questions de police et les officiers de police superviserait le travail des 16 membres de la police des Nations Unies. Un spécialiste du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (DDR) (P-3) et un administrateur recruté sur le plan national seraient étroitement en contact avec le PNUD et fourniraient un appui technique pour le processus de DDR.

52. La Section de l'information serait dirigée par un spécialiste de l'information (P-4) qui serait responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un plan et d'une stratégie d'information et de communication pour soutenir le mandat de la mission dans les domaines de la réforme du secteur de la sécurité, du dialogue politique, des processus de réconciliation, des droits de l'homme et de l'égalité des sexes. Le chef de la Section serait également responsable de l'élaboration d'une stratégie médias, y compris un programme de renforcement des capacités à l'intention des médias locaux. La Section compterait également un administrateur (P-3) qui travaillerait avec le chef de la Section pour aider les autorités nationales à mettre en œuvre leur stratégie nationale d'information et de communication en matière de réforme du secteur de la sécurité. En outre, deux administrateurs recrutés sur le plan national aideraient à nouer le dialogue avec les médias nationaux et d'autres acteurs, et un agent recruté sur le plan national assurerait la gestion du site Web de la mission.

53. La capacité du BINUGBIS de mettre en œuvre efficacement son mandat dépendra de la disponibilité des capacités logistiques et des ressources nécessaires ainsi que de l'appui opérationnel du Département de l'appui aux missions.

54. Afin que l'Organisation des Nations Unies puisse fournir à la Guinée-Bissau l'appui critique dont elle a besoin au cours de la période postélectorale et pour assurer une transition sans heurt à une présence intégrée des Nations Unies, je recommande que le présent mandat du BANUGBIS soit prorogé pour une période

finale de six mois jusqu'au 31 décembre 2009. Au cours de cette période, la mission continuera de fournir aux autorités nationales un appui en matière de consolidation de la paix, conformément à son mandat. Je recommande également que le Bureau mette en place les mesures de transition nécessaires pour assurer sa transformation sans heurt en Bureau intégré.

XIII. Observations

55. Je trouve encourageant que les institutions de l'État, les acteurs politiques et ceux de la société civile aient pu trouver une solution consensuelle au problème constitutionnel qui s'est posé au pays au lendemain de l'assassinat du chef de l'État le 2 mars. J'ose espérer que cela annonce une nouvelle page dans la vie politique de la Guinée-Bissau, qui privilégie le dialogue pour faire face aux graves problèmes que doit affronter le pays, lesquels exigent des solutions fondées sur un consensus national.

56. Alors que les Bissau-Guinéens se préparent pour les élections présidentielles qui auront lieu le 28 juin, je les exhorte à faire preuve du même esprit de ferme attachement à leurs responsabilités civiques que celui dont ils ont témoigné lors des élections législatives de 2008. J'engage également les candidats à l'élection présidentielle et leurs partisans à veiller à faire preuve, dans leurs paroles et dans leurs actes, d'un niveau de responsabilité civique aussi élevé, à respecter le droit de leurs concitoyens à la liberté d'expression et d'association, et à contribuer à instaurer un climat pacifique avant, pendant et après les élections. J'invite en particulier les candidats et leurs partisans à respecter la décision de l'électorat et à recourir, en cas de contestation, aux moyens juridiques appropriés, et à accepter les résultats finals des élections. Je demande également à l'armée de respecter la constitution et d'observer le principe de la séparation en évitant d'intervenir sur la scène politique. Parallèlement, je demande aux acteurs politiques de ne pas utiliser ou manipuler les militaires pour assouvir des objectifs personnels.

57. Les élections constituent une condition essentielle pour le rétablissement intégral de l'ordre démocratique et la création d'un climat propice aux réformes nécessaires à la relance durable de l'économie et du développement. Je salue les partenaires internationaux de la Guinée-Bissau pour la rapidité avec laquelle ils ont répondu à l'appel du Gouvernement et fourni des ressources techniques et financières pour la tenue de ces élections. Il importe qu'après les élections l'attention nationale soit axée sur la façon d'unir le pays pour procéder à des réformes difficiles et revitaliser l'économie, de sorte que la prestation des services de base et la création d'emplois puissent devenir réalité.

58. Il est indispensable de mettre en place une commission d'enquête crédible pour mettre fin aux cycles de violence et au climat d'impunité dans le pays. La Guinée-Bissau et ses partenaires internationaux doivent travailler de concert pour faire en sorte que l'enquête en cours ne connaisse pas le même sort que les enquêtes précédentes qui n'ont pas permis de poursuivre les auteurs en justice et qui ont entamé la confiance dans le système judiciaire et encouragé l'impunité. La justice est la pierre angulaire d'une démocratie saine. L'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale ont, à maintes occasions, déclaré qu'elles étaient prêtes à aider le Gouvernement en lui fournissant les ressources et les moyens

nécessaires pour assurer une enquête rigoureuse et transparente qui servira la cause de la justice.

59. Je suis préoccupé par les arrestations de ceux qui critiquent le pouvoir militaire et les attaques dont ils sont victimes, et par le fait qu'à l'occasion de l'enquête militaire menée parallèlement les droits des personnes détenues sont violés. Les violations des droits de l'homme ne peuvent servir la cause de la vérité et de la justice. Je demande instamment au Gouvernement de veiller au respect de l'état de droit et des droits de l'homme.

60. Le Gouvernement est aux prises avec une situation financière des plus précaires et fait face à d'énormes déficits pour le versement des salaires et la prestation des services sociaux de base. Je remercie les partenaires internationaux d'avoir pris l'initiative d'organiser la table ronde de Paria et de prendre des dispositions pour l'organisation de conférences des donateurs plus tard cette année. Toutefois, il est crucial que la communauté internationale et les institutions financières internationales trouvent ensemble des solutions souples qui soient appliquées à temps pour aider le pays dans les efforts que mène celui-ci en vue de bâtir une paix durable. Je suis certes conscient de l'effet négatif que le climat économique international produit dans tous les pays, mais je n'en demande pas moins aux partenaires internationaux d'aider la Guinée-Bissau qui ne peut pas résoudre ses problèmes toute seule. J'exhorte de nouveau le Gouvernement et ses partenaires à poursuivre le dialogue sur la façon de maximiser l'assistance internationale et d'effectuer les réformes fort nécessaires dans l'administration publique et le secteur de la sécurité. Ces réformes permettraient au pays de mieux gérer l'assistance et les ressources et d'investir dans les services de base et le développement.

61. Je voudrais en conclusion louer le personnel du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau, sous la direction de mon représentant, Joseph Mutaboba, ainsi que le personnel de toute l'équipe de pays des Nations Unies pour le travail essentiel qu'ils continuent d'effectuer en Guinée-Bissau.